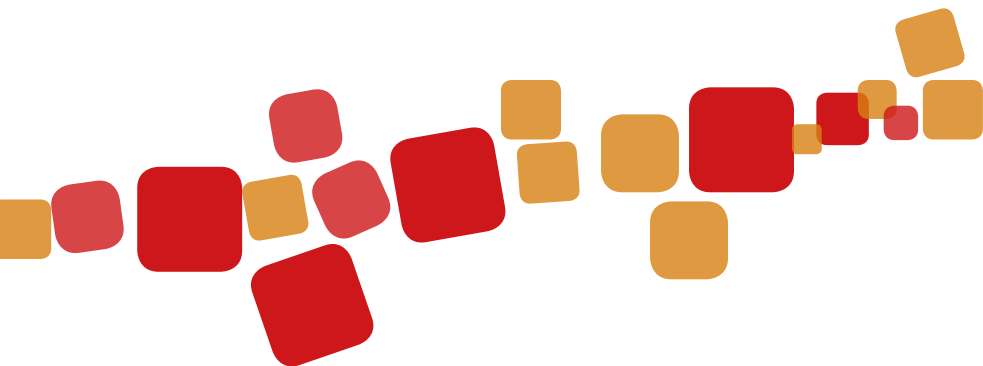


A decorative graphic consisting of various sized squares in shades of red and brown, scattered across the page. Some squares are solid, while others are semi-transparent, creating a layered effect. The squares are arranged in a way that suggests movement or a path, starting from the left and curving towards the right.

Travaux budgétaires du Conseil provincial



Quelques enjeux et projets majeurs
pour la Province de Hainaut en 2015



INTRODUCTION



La session budgétaire du Conseil provincial est toujours l'occasion de faire le point sur les principaux dossiers portés, en interne comme en externe, par l'Institution provinciale du Hainaut.

Dans le contexte de la préparation du budget 2015, ce travail a pris une dimension toute particulière puisque la Province de Hainaut a dû réaliser, au travers d'un comité de monitoring, un important exercice d'introspection pour équilibrer son budget. Il s'agissait d'assumer à la fois les responsabilités de la Province à l'égard de son personnel mais également des charges nouvelles, dont une participation au financement des services de secours.

Présentant pour la cinquième année consécutive un boni à l'exercice propre, ce budget a néanmoins impliqué la mise en œuvre d'économies considérables au sein des services et des ASBL provinciales. Ces mesures, prises en concertation avec l'administration, ont permis de sauvegarder l'essentiel : l'emploi et les services rendus au citoyen.

Les commissions du Conseil provincial ont permis d'aborder, pôle par pôle, l'ampleur des économies consenties mais également la manière dont les institutions y feront face pour demeurer de réelles forces de projets et s'inscrire dans le soutien aux Communes.

Le présent document reprend - de manière non exhaustive - ces enjeux abordés en commissions et en séances publiques par les membres du Collège provincial mais également au travers de vidéos (visibles sur la chaîne web provinciale : www.dailymotion.com/dialhainaut - playlist : « session budgétaire 2015 ») dans lesquelles les responsables d'institutions expriment, sans tabous, la façon dont ils concilieront, en 2015, parfois avec difficulté, la poursuite d'économies internes et l'engagement dans des projets pertinents.

Cette démarche s'inscrit dans la philosophie du plan stratégique et opérationnel provincial ADhésioN. Un plan qui se veut évolutif, fixe les valeurs du Hainaut, affirme son positionnement supracommunal et tire sa richesse d'une capacité à innover dans l'intérêt du citoyen, même en période d'indispensable rigueur.

Serge Hustache,
Président du Collège provincial.

ENSEIGNEMENT

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Consciente du rôle prépondérant de l'éducation dans une société démocratique, tolérante et ouverte sur le monde, la Province consacre la part la plus importante de ses moyens à l'enseignement.

Celui-ci représente 26,8% de ses dépenses à l'ordinaire.

Si des mesures d'économies y ont été prises, elles ne portent pas sur la qualité des apprentissages.

Outre des efforts effectués dans les achats de petit matériel, les stages et les normes d'encadrement relatives aux techniciennes de surface, diverses mesures ont été prises afin de récolter des fonds : notamment l'augmentation des tarifs dans les internats - moindre dans l'enseignement obligatoire pour des raisons sociales -, la perception d'une **ristourne supplémentaire de Condorcet** à la Province (0,6%, soit 120.000€ plus élevée que par le passé) et l'**arrêt de la cotisation au pôle hainuyer** (54.000€), ce dernier étant désormais prévu par décret et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 250.000€ par an.

Total des économies consenties :
195.500€.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Pour un secteur particulier tel que l'enseignement, qui se met en place à l'échelle du Pouvoir Organisateur, la supracommunalité s'exprime principalement au travers des

activités des Centres psycho-médico-sociaux, dont le public n'est pas exclusivement issu de l'enseignement provincial mais s'étend à tout l'enseignement officiel.

En Hainaut, 6 CPMS encadrent quelque 95.000 élèves, dont 80.000 dans un enseignement non provincial.

L'investissement provincial est de 1.635.701€, soit 1,8% des dépenses du secteur.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

Pionnière dans de nombreux domaines, la Province ne souhaite ni abandonner ses projets porteurs et qui ont d'ores et déjà prouvé leur utilité, ni s'empêcher de s'engager dans de nouveaux projets. « *Pour ce faire, une nouvelle façon de penser les choses est parfois nécessaire*, insiste Annie Taulet, Députée provinciale en charge de l'Enseignement : *une ouverture vers l'extérieur, la création d'alliances ou de partenariats, la recherche de financements alternatifs* ».

Le recours aux partenariats se marque ainsi dans la revalorisation du qualifiant et la lutte contre l'échec scolaire. Dans le secondaire, les Instances de Pilotage Inter-réseaux de l'Enseignement Qualifiant - IPIEQ vont s'articuler avec les bassins de vie et, dans le supérieur, les pôles académiques vont permettre la mise en commun des moyens et ressources et favoriser l'émergence d'une offre d'enseignement en limitant les concurrences stériles.

Divers appels à projets, notamment dans le cadre européen, doivent favoriser les **financements alternatifs**. C'est le cas pour l'**approche orientante** marquée par une diminution de 100.000 à 30.000€ d'investissements provinciaux. *« Cela ne signifie pas que l'on réduise la voilure, souligne Alain Diseur, Directeur général des Enseignements du Hainaut, mais juste que nous avons cherché d'autres solutions. La solution pour l'approche orientante est la généralisation du projet au niveau des CPEONS avec la Province en leader. Mais il convient aussi de faire davantage appel au Fonds social européen (FSE). D'une manière générale, avant de diminuer nos ambitions, nous préférons pousser les établissements à s'inscrire dans des appels à projets »*. D'où l'idée de créer un service véritablement spécialisé dans la recherche et la veille d'appels à projets pour favoriser les partenariats.

Beau cas... d'école : la **Cité des Métiers** à Charleroi. La Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles vont subventionner la valorisation des secteurs « industrie » et « construction », à hauteur de 30 millions d'euros, sur deux sites, l'un appartenant à l'enseignement catholique et l'autre, à l'enseignement provincial. Pour la Province, cela représente 5 millions d'euros de dépenses induites sur 2 ans, dépenses dues

au nécessaire déplacement des activités actuellement installées dans les locaux dédiés à la Cité. Mais le jeu en vaut la chandelle et 2 millions sont déjà inscrits au budget 2015.

Pour valoriser le secteur « hôtellerie » dans le cadre des **Centres de Technologie Avancée - CTA**, la Province investira 2,7 millions d'euros sur fonds propres dans les bâtiments et 800.000€ en équipements matériel (subventionnés à hauteur de 600.000€).

Enfin, pour optimiser la recherche de partenariats dans le supérieur, un **Centre de recherche et de recherche appliquée** sera mis sur pied sous forme d'une régie, chargée de centraliser et de coordonner tous les projets de recherche que mènera Condorcet. Le fait d'appartenir à un pôle académique induit des partenariats et des projets plus nombreux à l'avenir : autant prendre la balle au bond !

Notons aussi que la Province mise sur le développement durable au travers de Proxial, projet d'alimentation saine dans les écoles (8.000€), et l'Agenda 21. Elle entend poursuivre le développement de l'e-learning au niveau du campus numérique et mener, à destination du personnel, un travail sur l'identité institutionnelle dans l'enseignement provincial.

FORMATION

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Important pourvoyeur de services à destination des pouvoirs locaux, l'Institut provincial de Formation du Hainaut - IPFH est **impacté par des décisions prises à d'autres niveaux** : une baisse des policiers admis en formation en 2015 entraînera par exemple une diminution des vacations liées. L'IPFH est en outre en attente des décisions relatives à la mise en oeuvre des zones de secours et de leurs conséquences en termes de formation. Dans ce contexte, sa marge de manoeuvre est serrée. L'Institut a donc décidé de valoriser son savoir-faire via une hausse des droits d'inscription et des tarifs des formations spécifiques. Des démarches ont été effectuées auprès des pouvoirs subsidants pour revoir certains droits d'inscription et leur financement : par exemple, en ce qui concerne les formations RGB, la tarification n'avait pas bougé depuis 1996, ni par augmentation, ni par indexation, et cela concerne les cinq Provinces wallonnes... « *On voudrait faire supporter cette majoration par les pouvoirs subsidants et non par les pouvoirs locaux, les zones de secours ou les zones de police* », indique Thierry Dierick, Coordinateur général de l'IPFH.

Autre mesure : **la réduction des prestations des vacataires** et la mise en place de tableaux de bord pour suivre les ressources consommées : « *c'est une décision difficile car, souvent, les prestations des vacataires sont liées à des recettes. Ce monitoring permettra de ne pas dépasser le volume prévu. Désormais, tout dépassement des vacations devra être conditionné par des recettes complémentaires* ».

Enfin, il sera appliqué une **tarification différenciée** des vacataires selon les prestations, parce qu'une charge de cours, de la figuration sur un exercice ou une surveillance d'examen ne requièrent pas le même investissement de la part du vacataire.

Le secteur des formations représente 4,2% du budget provincial en dépenses ordinaires et consent à un effort de 136.800€.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Hormis les formations directement destinées aux agents provinciaux, toutes les activités de l'IPFH entrent pleinement dans la supracommunauté, puisque les formations sont organisées en déconcentration ou en décentralisation, sur demande des pouvoirs locaux. Ces dernières sont d'ailleurs mises sur pied sur mesure pour répondre à une difficulté particulière ressentie sur le terrain.

Les activités en supracommunauté s'élèvent à 3.976.750€, soit 25,22% des dépenses.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

Soucieux d'être en phase avec la réalité de terrain, l'IPFH entame ou finalise la révision de plusieurs formations. Cela concerne notamment les cours de sciences administratives et la formation de base « inspecteur de police ». Dans une perspective de soutien aux Communes, des formations spécifiques telles que celles aux permis de conduire C et D, à la gestion de l'agressivité en maison de repos, à la signalisation de

chantier, au management, à destination des agents constatateurs ou des fonctionnaires sanctionnateurs, etc. seront organisées. Cette année, l'IPFH devra aussi s'adapter à la nouvelle législation en matière de recrutement et formation de pompiers.

ACTION SOCIALE

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

« On ne peut pas ne pas remplacer un éducateur, cela reviendrait à ne pas remplacer un professeur dans une école. Mais l'on peut étudier comment diminuer les coûts... le ton est donné : même si le social est une politique largement subventionnée, il pèse lourd dans le budget provincial : **24,3% en dépenses ordinaires ; 26,3% si l'on y ajoute les comptes des ASBL**, et la question du personnel se pose. D'où un intérêt marqué pour la **politique de recrutement des éducateurs** : « c'est un dossier difficile, constate Freddy Sohler, Inspecteur général. Nous avons des normes d'encadrement à respecter. En 2013, nous avons commencé à mettre le cadre des éducateurs en conformité avec la loi de 1971 organisant le travail en Belgique. Logiquement, on aurait dû créer quelque 80 emplois supplémentaires. Or en réorganisant les services et en recourant à des emplois APE, nous avons pu éviter de devoir engager. Notre objectif premier est de continuer à assurer la qualité des services et de la prise en charge. De plus, on a des situations qui nécessitent du personnel plus important que celui prévu par les normes AWIPH. L'on va rendre une note au Collège en déterminant les normes de l'AWIPH et des normes minimales de fonctionnement ». L'on reverra également les **barèmes d'engagement** et

Enfin, en interne, à présent que la certification ISO est obtenue (en mars dernier) l'on s'attelle à la révision de l'ensemble des règlements d'ordre intérieur - ROI.

l'on se penchera sur la **problématique du remplacement**.

Il sera en outre opéré une révision des **conditions de séjours de vacances** : il s'agit notamment de revoir le modèle en diminuant la durée et en repensant l'encadrement sans pour autant priver les bénéficiaires d'espaces de loisirs de qualité. Et l'on rationalisera l'**occupation des bâtiments**, via notamment la diminution ou suppression des locations.

Economies consenties : 175.000€.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Si les activités liées au social sont organisées essentiellement de manière institutionnelle, elles sont résolument au service des pouvoirs locaux. « Les services d'aide en milieu de vie, c'est de la supracommunalité ; les services de santé mentale, qui couvrent toute la province, aussi ; même l'enseignement spécialisé, puisque là où la Province a développé de l'enseignement spécialisé, les Communes ne l'ont pas ou peu fait, parce que la Province semble être le niveau adéquat en cette matière ». Il en va de même pour la lutte contre les violences faites aux femmes, les activités en faveur des seniors, les conseils consultatifs communaux pour les personnes handicapées. Auxquelles s'ajoutent des opérations de

sensibilisation telles que « Handicap et vous ? ».

Le coût de la supracommunalité s'élève à 314.000€, soit 0,36% des dépenses.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

La **bien-traitance et la qualité des services** se présentent comme un enjeu essentiel pour tout le secteur social. « *Elles sont à développer en lien avec l'évolution des pratiques, induites par les textes internationaux, les chartes et toute la façon de travailler aujourd'hui avec les personnes, que ce soient des seniors ou des personnes handicapées* ». Interpelé par le phénomène, le secteur va aussi se pencher, via ses CPMS, sur les **causes de l'augmentation de la population dans l'enseignement spécialisé.**

« *L'intégration dans l'enseignement ordinaire devant rester l'objectif à atteindre, il ne faut pas se réjouir de cette augmentation de la fréquentation de l'enseignement spécialisé* », considère le Député provincial Yves Lardinois. Une attention particulière sera portée au développement des activités de sensibilisation vers le grand public et vers les Communes en espérant que des actions soient pérennisées dans les Communes ensuite.

Enfin, l'accent sera mis sur **les clauses sociales dans les marchés publics**, afin de permettre aux Entreprises de Travail adapté - ETA de trouver des pistes nouvelles. Les ETA ayant une finalité économique, à l'instar de n'importe quelle entreprise, elles sont aussi touchées par la crise. Dans le même ordre d'idée, l'on développera le recours aux ETA en sous-traitance pour le STBC et IHT.

CULTURE/TOURISME

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Fruit d'une fusion, Hainaut Culture Tourisme - HCT est une institution particulière, dans la mesure où la Culture est organisée en services et le Tourisme, en ASBL. « *Il est donc impossible de considérer que les ASBL ne font pas partie des mesures d'économies* », souligne Nathalie Brassart, Inspectrice générale Culture Tourisme. Comme dans toutes les autres politiques provinciales, les ASBL auront donc été mises à contribution dans l'effort budgétaire, avec notamment **la mise en liquidation** de deux d'entre elles : les Floralies du Hainaut et Hainaut Action communautaire.

Côté soutien aux ASBL, on serre les cordons de la bourse également, avec **la suppression des aides aux ASBL de**

2^e catégorie, au titre qu'elles ne figurent plus dans les missions prioritaires.

Globalement préservée à l'heure où d'autres niveaux de pouvoir désinvestissent, la Culture n'est touchée que via les **échanges culturels internationaux, les aides aux initiatives culturelles** (de 10%, soit environ 40.000€), et les vacances (78.000€).

Enfin, l'on cherche aussi des recettes supplémentaires, notamment dans la lecture publique, via une **tarification** des formations au métier de bibliothécaire et une facturation des retards de retour des ouvrages.

Le secteur représente 5,8% du budget provincial en dépenses ordinaires - 6,4% ASBL comprises - et consent à un effort de 208.550€.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

La diminution des aides sous forme de vacation va immanquablement impacter la supracommunalité. Mais les soutiens en nature que fournit la Province à diverses associations ainsi qu'aux centres culturels, au même titre que les aides logistiques et techniques, restent considérables. Ils représentent 1,4 millions d'euros, une intervention pas toujours d'une grande visibilité mais très importante pour les bénéficiaires. « *L'on a estimé aussi que les missions « d'opérateur d'appui » des bibliothèques sont entièrement des missions de supracommunalité, notamment via les tournées du bibliobus, qui s'élèvent à 700.000€.* »

Coût net de la supracommunalité :
2,16 millions d'euros, soit 10,5% des dépenses.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

Mons 2015, avenir du secteur ?
L'événement serait plutôt déjà son quotidien, avec la concrétisation des sept projets programmés, dont la restauration de la Maison Losseau et la mise en oeuvre du Centre d'Interprétation.
Amorcé au printemps 2015, il ne fait donc

déjà plus partie de la réflexion budgétaire.

Quelles sont, dès lors, les autres priorités ?
En culture, « *ce sont les missions organiques et décrétales, telles que le soutien à la création émergente, la diffusion artistique, et bien sûr l'éducation permanente, fil rouge de toute la politique provinciale en Hainaut, à savoir les animations, les formations de tous types de publics, la médiation* ». Bien sûr, le grand chantier du « **Gazomètre** » et notamment de l'aménagement d'un nouvel espace de lecture et d'animations pour la **Bibliothèque centrale** sera aussi au centre de l'attention, tout comme la **réouverture du B.P.S. 22**, avec une mission supplémentaire : donner des aperçus de la collection provinciale d'arts plastiques.

En tourisme, c'est la **promotion de l'image de marque du Hainaut** à travers toute la logistique, via la coordination des opérateurs touristiques, les supports publicitaires, le **soutien à l'artisanat d'art**, qui sera au centre de l'attention. « *HTC s'investira aussi en partenariat, dans la refonte wallonne du paysage des Maisons du Tourisme ainsi que dans la rénovation et de la redynamisation du Canal du Centre historique* », insiste la Députée provinciale Fabienne Capot.

SPORT

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Bouleversée par une importante réorganisation du secteur, la politique sportive provinciale s'est trouvée face à un choix : **participer à l'effort budgétaire soit en diminuant les activités de manière linéaire d'un bout à**

l'autre de la province, soit en abandonnant tout un pan d'activités.

En effet, le budget des **vacataires** va être amputé de 27.000€. « *Nous devons rémunérer différemment ces collaborateurs, selon un salaire-horaire dont l'impact n'est*

pas encore chiffré mais il apparaît déjà évident qu'il faudra trouver des solutions car on ne pourra plus tout faire », indique Patrick Simon, Inspecteur général de Hainaut Sports.

Une **augmentation des recettes** est aussi programmée, via une augmentation du tarif des prestations : « *les tarifs étaient figés depuis plusieurs années, c'était l'occasion de revoir un peu le taux en fonction de la fréquentation des clubs sportifs et des locations pour les écoles hébergées dans nos infrastructures* ».

Le Sport compte pour 1,3% du budget provincial en dépenses ordinaires ; les économies consenties en faveur de l'équilibre sont de 23.200€.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Si la diminution du budget des vacataires de 7,5% aura un impact sur l'aide aux Communes, le secteur va essayer que cela les touche le moins possible. En effet, l'un des rôles importants de Hainaut Sports consiste en des stages proposés aux Communes car « *souvent, elles possèdent*

les infrastructures mais pas la possibilité d'organiser les stages de manière précise. Hainaut Sports offre un personnel qualifié : c'est un atout majeur ! ».

Ces stages sportifs, CEMIS, journées provinciales Sport pour tous, les cycles de marche nordique, les brevets scolaires, les interventions en plaines de jeux, les échanges sportifs ou encore l'organisation de cross dans les écoles sont autant de déclinaisons d'un savoir-faire au bénéfice d'un maximum de citoyens, que ce soient des enfants, des seniors, ou dans le domaine du handisport.

Coût de la supracommunalité : 342.617€, soit 7,21% des dépenses.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

Le secteur va mener une importante réflexion en Comité de Direction pour étudier comment développer encore des actions au sein des Communes, des activités dédiées aux enfants, le handisport et poursuivre un programme d'investissements sur son site de Havré.

SANTÉ

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Très actif dans les partenariats et rompu au travail par projets et par plans d'actions, le secteur de la Santé, qui représente **1,1% du budget provincial** en dépenses ordinaires, se penche surtout sur des mesures internes d'économies, telles que la mise en place d'outils de mesure des frais pour éviter tout gaspillage.

Sa principale préoccupation réside dans la nécessité d'une réorganisation du travail

suite au départ des agents en retraite : « *le niveau de vieillissement des agents est très élevé : l'on comptera 6 départs l'an prochain sur 60 personnes, soit 10% de notre personnel ! L'on doit restructurer les équipes, mutualiser davantage les ressources et moyens et identifier les postes clés pour lesquels il faut trouver une solution* », indique Michel Demarteau, Directeur en Chef de l'Observatoire de la Santé du Hainaut – OSH.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Le soutien aux Communes est très important et varié, il s'étend de la mise à disposition de brochures avec notamment « l'opération présentoirs » à une véritable politique de promotion santé. L'enjeu réside à présent dans la structuration de conventions de partenariats de type des « Villes Santé » qui existent au niveau de l'Organisation mondiale de la santé. Il s'agira de proposer aux Communes de souscrire à une convention cadre « Hainaut, Ville Santé ».

Coût de la supracommunalité :
919.143€ - soit 23,4% des dépenses.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

Outre les projets menés en supracommunalité, l'OSH compte poursuivre son travail d'observation et de promotion de la santé en développant les actions transversales avec les autres institutions provinciales car le Hainaut présente une surmortalité de sa population, phénomène lié aux conditions de vie. Le secteur pilotera en outre un groupe sur la cohésion sociale et la responsabilité sociétale de la Province de Hainaut.

ECO-DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Dans le domaine de l'animation économique, Hainaut Développement est reconnu par la Région wallonne et l'Agence de stimulation économique comme un partenaire à part entière, au même titre que les intercommunales. « Il n'y a donc pas a priori de concurrence entre les deux structures mais plutôt une complémentarité », précise Lionel Bonjean, Directeur de Hainaut Développement. Cette action est d'ailleurs essentiellement financée par des subsides extérieurs. Ce qui n'empêche pas Hainaut Développement de prendre sa part dans l'effort collectif d'économie. L'aide à la prospection des marchés extérieurs accordée aux PME sera diminuée de moitié. La participation aux foires et salon sera limitée et axée prioritairement sur les manifestations professionnelles comme le Tavola de Kortrijk ou de portée internationale comme la Foire de Libramont.

Dans la perspective du transfert des routes provinciales vers la Wallonie au 1^{er} janvier 2015, plus aucun montant n'a été inscrit au budget à ce sujet. Huit agents provinciaux ont par ailleurs décidé de rejoindre l'administration régionale.

Le regroupement des quatre laboratoires provinciaux d'analyses (Crecit, Cepesi, Crepa/Carah et Hainaut Vigilance Sanitaire - HVS) au sein d'un réseau unique baptisé Hainaut Analyses peut être considéré comme un cas d'école, l'objectif étant d'optimiser les ressources mises à disposition tout en maintenant la qualité des services proposés. Désormais, la politique d'acquisition de matériel et les projets de développement d'activité sont débattus au sein d'un organe de concertation afin d'éviter les doublons et les concurrences stériles. Des réorganisations internes ont également été décidées. « Le Crecit s'est spécialisé dans le secteur textile et a abandonné

les analyses d'eau au profit du Carah, indique Laurent Paternostre, Coordinateur des laboratoires. Le transfert des activités de chimie du Cepesi vers HVS figure également à l'agenda ».

Le secteur pèse 10,1% du budget provincial et réalise 112.000€ d'économies.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Depuis sa création, Hainaut Centrale de Marchés a littéralement fait le buzz. Aujourd'hui, 31 Communes hainuyères font appel à cette centrale pour leurs procédures de marché public, soit près de la moitié des petites et moyennes Communes. Les honoraires perçus par HIT pour ce service s'élèvent en 2014 à 377.000€. A noter que Hainaut Ingénierie Technique et la Direction générale des Systèmes d'information participent tous deux à la campagne de numérisation de l'Atlas des chemins vicinaux au profit des Communes.

A Hainaut Développement, ce sont deux **Atlas socio-économiques** qui viennent d'être réalisés **pour le compte des bassins de vie** Wapi et Charleroi - Sud Hainaut. L'exemplaire consacré au Coeur de Hainaut est en voie de finalisation. Le soutien aux Communes prend également la forme d'interventions sur le patrimoine arboré, de conseils en matière de biodiversité et d'aides aux montages de projets en vue de décrocher des subventions fédérales ou européennes.

Du côté des laboratoires, la supracommunalité se concrétise à travers des analyses multiples (eaux de piscines, eaux de sources, hygiène des cuisines de collectivités, prélèvements de terre,...). « Une proximité que les laboratoires privés ne sont pas toujours en mesure d'offrir », relève Laurent Paternostre...

Le pilier Eco-développement territorial consacre 3,12% de ses dépenses à la supracommunalité.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

En 2015, l'économie aussi rencontrera la culture ! Mi-octobre, le forum **Culturallia**, porté par Hainaut Développement, permettra aux entreprises actives dans le domaine de l'industrie culturelle et de la création de se rencontrer et de développer des relations d'affaires à la faveur de Mons 2015. Une première mondiale, rien que ça ! A une autre échelle, le soutien aux petits producteurs locaux et aux circuits courts figurent aussi parmi les priorités. « Le projet « Manger mieux au Coeur du Hainaut » qui vise à promouvoir l'alimentation durable a d'ailleurs fait l'objet d'une fiche de financement déposée conjointement avec l'Observatoire de la Santé auprès du Feder et du FSE », souligne Lionel Bonjean.

Autre thématique de l'éco-développement territorial, la gestion des cours d'eau non navigables, fait l'objet d'une **Directive européenne qui impose aux Etats membres de veiller à la bonne santé environnementale de leurs rivières**. « Ce sera l'un des objectifs de Hainaut Ingénierie Technique avec la lutte contre les inondations à travers la mise en place des Plans de Gestion des Risques d'Inondations en coordination avec d'autres niveaux de pouvoirs. Une mesure que la Plan Naqia d'étude des cours d'eau avait largement anticipée : 73 % du territoire hainuyer sont aujourd'hui couverts », précise le Député provincial Gérald Moortgat.

SERVICES D'APPUI

CONTRIBUER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Premier poste de dépenses provinciales, la masse salariale fait l'objet d'un monitoring étroit depuis plusieurs années. Le moratoire imposé en matière de recrutement a permis de réduire le nombre d'équivalents temps plein mais les effets conjugués de l'inflation et de la valorisation barémique ont engendré de nouvelles charges pour le budget. **En 2015, le moratoire est donc maintenu mais assorti d'un correctif** : « *désormais, il s'appliquera de manière plus sélective, en lien avec la gestion prévisionnelle des effectifs et les besoins impérieux des institutions* », indique Patrick Mélis, le Directeur général provincial.

Parallèlement à cet effort, les institutions s'engagent à réduire de 7,5% le volume des prestations de leurs vacataires, sauf si celles-ci génèrent de nouvelles recettes. Des économies sont également prévues sur les dépenses de fonctionnement (5%) et sur les frais de secrétariats politiques (10%). A noter que **les ASBL provinciales contribuent de manière significative à l'effort budgétaire** au travers d'une réduction de leurs subsides à hauteur de 2 millions d'euros. Du côté des recettes, les tarifs de mise à disposition de locaux provinciaux et de prêt de matériel seront revus à la hausse.

Les Services d'Appui représentent 27,1% des dépenses ordinaires et contribuent à l'effort budgétaire à hauteur de 1,5 millions d'euros.

INVESTIR DANS LA SUPRACOMMUNALITÉ

Comme leur nom l'indique, les Services d'Appui concentrent l'essentiel de leurs moyens vers les institutions provinciales. Dans le cadre de la supracommunauté, ils ont toutefois été amenés à étendre le périmètre de leurs interventions aux pouvoirs locaux à l'image du service du sanctionneur provincial qui épaula les Communes partenaires dans la gestion des amendes administratives. Plus récemment, de nouvelles collaborations Provinces – Communes ont été initiées dans le domaine des marchés publics et de la fiscalité cadastrale suite à la création d'un pôle d'indicateurs experts provinciaux. D'une manière plus générale, l'ensemble des activités provinciales susceptibles d'intéresser les Communes ont été répertoriées dans un catalogue de la supracommunauté. Quatre relais territoriaux ont également été désignés pour faciliter les contacts entre les administrations communales et les institutions provinciales et pour examiner les demandes plus spécifiques.

« *Aujourd'hui, la Province est en mesure de valoriser près de 12 millions d'euros en actions supracommunales* », se félicite Serge Hustache, Président du Collège provincial, qui attend maintenant du Gouvernement wallon « *qu'il précise sa propre vision de la supracommunauté* ».

1,20% des dépenses internes sont consacrées à la supracommunauté.

MISER SUR L'AVENIR ET LES PROJETS PORTEURS

La réforme des grades légaux et la mise en place des contrats d'objectifs impliquent une plus grande responsabilité de l'administration vis-à-vis des Collège et Conseil. **Le respect des mesures d'économie impose de son côté un suivi régulier de plusieurs indicateurs clés.** Les tableaux de bord offrent une solution adaptée à ces deux exigences. Leur utilisation, initiée par le Directeur général provincial, est appelée à se généraliser et à s'intensifier, tout comme la pratique des analyses de risques menées par l'Audit interne provincial.

Le moratoire sur le recrutement a amené l'Inspection générale des Ressources humaines **à développer de nouveaux outils de gestion du personnel** pour améliorer le transfert de connaissances, le management des compétences et l'organisation des examens. La politique de prévention de l'absentéisme a permis de faire baisser le taux de 9,8 à 9,2%. Dans la perspective de l'allongement de la carrière professionnelle, l'Inspection générale des Ressources humaines - IGRH s'intéressera à la formule du tutorat des aînés vis-à-vis des jeunes et au télétravail.

Dans le domaine informatique, le remplacement du parc d'imprimantes par des photocopieurs se poursuit. Les économies peuvent atteindre 65% ! De la même manière, le remplacement du matériel informatique fera l'objet d'une gestion plus centralisée afin de profiter des économies d'échelle. Pour accompagner le processus de modernisation lié au Plan ADhésioN, le Service de Communication s'efforce de créer une dynamique interne et externe en misant sur les nouveaux outils participatifs et interactifs. « *En 2015,*

malgré un contexte économique difficile, la Province investira 12 millions d'euros sur son budget extraordinaire dans l'aménagement des bâtiments, sans oublier les autres projets de législature », indique le Député provincial Serge Hustache.

Le Hainaut, en effet, ne renonce pas à son programme d'investissements en faveur de la dynamique des territoires.

Un programme consacrant, d'ici 2018, 26 millions d'euros de crédits extraordinaires à projets tels que Hainaut Sécurité en région montoise, l'e-campus à Tournai ou encore la création d'un pôle culturel au Gazomètre à La Louvière. Deux millions sont ainsi inscrits au budget 2015 pour affirmer l'implication de la Province dans la Cité des Métiers à Charleroi.



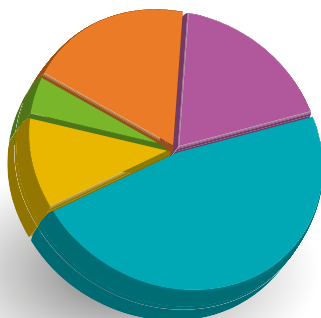
Le budget 2015 a été voté par le Conseil provincial en sa séance du 18 décembre 2014. Il prévoit 378 millions d'euros de dépenses au service ordinaire (589 millions d'euros en y intégrant les enseignants financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

L'équilibre budgétaire a été atteint au prix d'un effort supplémentaire d'économies impliquant l'ensemble des institutions ainsi que les ASBL provinciales. Pour compenser les 6,3 millions d'euros de dépenses supplémentaires imposées par la Région au profit des zones de secours, la Province a également dû inscrire de nouvelles recettes au budget en relevant de 70 centimes le montant des additionnels au précompte immobilier.

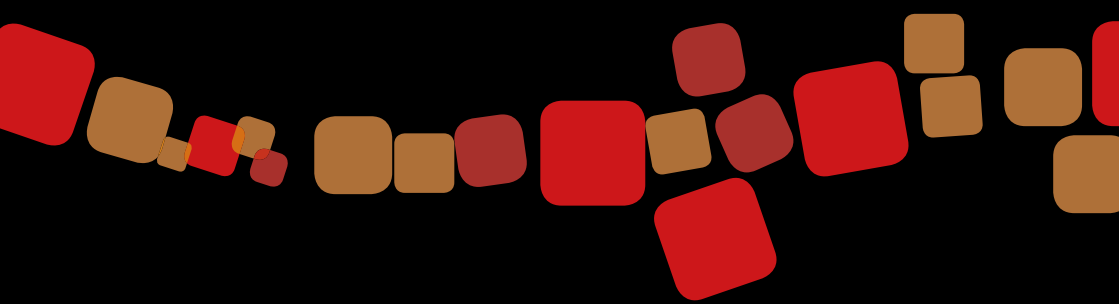
Ces différentes mesures ont permis de sauvegarder les trois priorités essentielles de la politique provinciale : le maintien de l'emploi, le service aux citoyens et la supracommunauté.

Coût net des axes prioritaires

(en ce compris les comptes 2013 des ASBL)
en excluant les services d'appui



- Pôle éco-développement territorial
33 476 013 € - 18 %
- Pôle action sociale
35 259 087 € - 19 %
- Pôle sport et promotion de la santé
8 559 058 € - 5 %
- Pôle culture et tourisme
20 227 553 € - 11 %
- Pôle enseignement et formation
88 057 896 € - 47 %



ADHESION
Nous participons tous à L'ADN PROVINCIAL !

Editeur responsable : Patrick Mélis, Directeur général provincial
Janvier 2015